



UITVINDINGSOCTROOI

KONINKRIJK BELGIË

FOD ECONOMIE, K.M.O.,
MIDDENSTAND & ENERGIE

Dienst voor de intellectuele Eigendom

PUBLICATIENUMMER : 1019105A4
INDIENINGSNUMMER : 2009/0780
Internat. klassif. : A61K A61P
Datum van verlening : 06 Maart 2012

De Minister voor Ondernemen,

Gelet op de wet van 28 Maart 1984 op de uitvindingsoctrooien
inonderheid artikel 22;
Gelet op het Koninklijk Besluit van 2 December 1986, betreffende het aanvragen,
verlenen en in stand houden van uitvindingsoctrooien, inonderheid artikel 28;
Gelet op het proces-verbaal opgesteld door de Dienst voor Intellectuele Eigendom op
11 December 2009 te 10u40

BESLUIT :

Enig artikel-Er wordt toegestaan aan : DEBETENCOURT Jean, Jacques
Palmerstoncourt 40 Lord Warden Av., WALMER LT147JX(VERENIGD KONINKRIJK)

vertegenwoordigd door : KIHN Henri, OFFICE ERNEST T. FREYLINGER, P.O. Box 48 route
d'Arlon 234 - L 8001 STRASSEN LUXEMBOURG.

een uitvindingsoctrooi voor de duur van 20 jaar, onder voorbehoud van de betaling van
de jaartaksen voor : EMULSION POUR ANNIHILER LES EFFETS DE BRULURE THERMIQUE SUR LA
PEAU.

ARTIKEL 2.- Dit octrooi is toegekend zonder voorafgaand onderzoek van zijn
octrooiebaarheid, zonder waarborg voor zijn waarde of van de juistheid van
de beschrijving der uitvinding en op eigen risico van de aanvrager(s).
Voor eenzijdig verklaard afschrift

Brussel 06 Maart 2012
BIJ SPECIALE MACHTING :

DRISQUE S.
Adviseur

S. DRISQUE
Adviseur

.be

Emulsion pour annihiler les effets de brûlure thermique sur la peau

Objet de l'invention

En cas de brûlure thermique, la peau se déhydrate car l'eau et les éléments liquides qui la constituent en majeure partie (65%) s'évaporent localement ou se dispersent, laissant place à des tissus secs contractés qui absorbent entièrement la chaleur du fait de leur déshydratation en se déformant et se contractant ; de plus les canaux sudoripares et sanguins se suturent et deviennent obturés, les nerfs sont mis à vif et causent une douleur intense et profonde car ces terminaisons nerveuses sont irritées ou sectionnées. Ces phénomènes dépendent de la gravité de la brûlure : premier, deuxième ou troisième degré. La gravité dépend aussi de la masse osseuse et graisseuse, et de la quantité de chair. Dans le cas de la présente invention, on n'envisage que les cas légers ou moyens de brûlure des premiers et deuxièmes degrés avec nécroses peu importantes.

Lors d'une brûlure, on remarque un processus d'hydratation interne par appoint de liquide physiologique ou par rupture de capillarité sanguine ce qui provoque une tache rougeâtre sur la peau. Ce phénomène a lieu de l'intérieur vers l'extérieur et peut provoquer des cloques, gonflements, rougeurs, déformations de la peau et bien entendu douleur. Tout point chaud est potentiellement auteur de brûlure: fer à repasser, chauffage, tuyau d'échappement, barbecue. Les firmes pharmaceutiques se sont préoccupées de la réparation de la brûlure sans prendre en compte son phénomène propre qui est d'abord la déshydratation topique. En effet on a accepté que la peau d'un être vivant est étanche donc que l'eau n'y rentre pas.

L'invention vise à la prise de conscience de l'existence de systèmes d'hydratation immédiate. L'objet de l'invention est de décrire comment on a pu développer une hydratation immédiate, de quelques secondes, essentielles à la correction de la brûlure thermique juste après qu'elle ait eu lieu. La présente

3e lang 10780

2

invention a donc pour objet de rétablir dans un délai de 24 à 60 heures la peau dans l'état tel qu'elle était avant qu'elle ne soit brûlée et déformée.

Etat de la technique

Les procédures d'urgence en cas de brûlure thermique visent à refroidir la peau par de l'eau froide, pour en abaisser la température locale; l'eau ne pénètre pas la peau qui reste étanche sauf si elle est déjà éclatée. Par contre l'eau physiologique voit son évaporation ralentie du fait que l'eau de refroidissement fait une sorte de barrière occlusive limitée et abaisse le gradient thermique, y compris en périphérie de la brûlure.

D'autres moyens connus visent à mettre de l'huile sur la peau ou à appliquer des gazes huileuses sur la peau. L'huile pénètre la peau mais ne reconstitue pas les chaînes moléculaires O-H. Et elle ne se mélange pas au restant d'eau contenu dans les tissus. En effet l'huile ne se mélange pas à l'eau naturellement.

Le facteur temps est essentiel car l'eau évaporée doit être immédiatement compensée. En pratique ce temps est de moins de 60 secondes. Il faut donc hydrater, et très vite, pour compenser l'évaporation et le rétrécissement des chairs.

Les crèmes ou émulsions sur le marché, avant la présente invention, ne s'attaquent pas à la brûlure, mais bien à ses effets et elles se veulent réparatrices.

Eléments innovants de l'invention

La présente invention vise à intervenir immédiatement après la brûlure en hydratant celle-ci pour compenser les effets dus à la déshydratation et reconstituer les chaînes hydro entre les cellules cutanées sans que celles-ci ne soient complètement remplacées par du liquide physiologique ou du sang.

La présente invention ne vise pas les cellules nécrosées destinées à être éliminées.

Pour ce faire la présente invention utilise une émulsion huile dans eau de telle sorte que les particules d'eau contenues dans l'huile pénètrent la peau et sont libérées à l'intérieur de celle-ci dans un temps extrêmement court de l'ordre de 10 secondes. On compte que la disponibilité de la crème en cas de brûlure doit être de 60 secondes, cette crème doit donc toujours être à portée de la main en cas de risque de brûlure. Elle se situe donc, par exemple, dans la cuisine entre le sel et le poivre.

Curieusement ce temps de pénétration rapide est obtenu en surdosage de la quantité d'huile contenue dans l'émulsion par rapport à un dosage habituel conforme à ce que l'on appelle la valeur HLB, qui caractérise l'équilibre eau/huile dans l'émulsion. Particulièrement on ajoute 4% à 8% de cétéaryl octanoate ou acide hexanoïque. Cette huile agit par osmose rapide dans la peau.

Par contre, il ne faut pas que la crème se disperse trop vite dans les tissus après cette pénétration épidermique rapide. Il est apparu qu'il lui faut des qualités filmogènes où les matières actives restent au moins une heure sur et dans la peau.

Ces qualités filmogènes sont obtenues par la cire d'abeilles blanche codex n°1 à 3 et par des huiles de silicium et par des copolymères à chaîne carbonée supérieure à C18.

Curieusement, il est apparu que la cire d'abeilles avait un effet d'absorption de chaleur. On croit que c'est parce que son point de fusion est de 65°C donc relativement élevé. Donc elle peut absorber de l'énergie avant de se transformer alors qu'elle est au sein même des tissus brûlé.

Etant donné qu'un des dangers de la brûlure est l'aseptisation cutanée et partant la sensibilisation à de nouveaux germes pathogènes sans défense immunitaire naturelle, une des variantes de l'invention consiste à incorporer à la crème un antiseptique à durée rémanente contenu dans le film décrit ci-dessus, par exemple l'huile de tea tree décrite dans la pharmacopée britannique en 1993 topical, appendix XVI C.

BE 2009 07 80

4

Cette huile essentielle est extraite du Melaleuca Alterniflora et est du type terpinen -4, dosée à 0.5% minimum. Elle est déjà utilisée dans les crèmes réparatrices de brûlures. Elle est associée à une autre huile essentielle, thymus vulgaris s. b. linalol et éventuellement à cistus ladaniferus o.p. 5 rameaux pour ses propriétés cicatrisantes. Cette technique est connue de même que l'incorporation aux huiles essentielles de millepertuis et rosier muscat.

Par contre la combinaison de propriétés de transformation de brûlure avec des systèmes réparateurs est nouvelle.

10 Il est évident que la crème peut contenir d'autres éléments réparateurs et calmants comme l'allantoïne dosée à 0.10%, l'huile essentielle de tepesco tenuiflora dosée à minimum 0.3%, du D-Panthénol (complexe vitamine B5).

15 L'invention se caractérise donc en ce qu'elle est une crème filmogène notamment contre les brûlures à appliquer immédiatement après la brûlure si possible dans les quarante cinq secondes, elle est une émulsion huile dans eau contenant un surdosage d'huile par ex 4% de cétéaryl octanoate et elle 20 contient un ensemble d'éléments filmogènes à base de cire d'abeilles, huiles de silicones et copolymers lesquels sont complétés par des matières anti infectieuses telles le tea tree oil et à action régénérante telle le tepesco tenuiflora.

L'invention se caractérise également par le procédé pour contrer l'évaporation due à une brûlure en appliquant dans les 45 secondes après sa survenance la crème décrite ci-dessus puis en l'appliquant périodiquement d'abord toutes les cinq minutes pendant une heure puis toutes les heures 25 pendant quatre heures puis toutes les quatre heures pendant 24 heures puis tous les jours pendant cinq jours. Ces délais et temps peuvent varier de 50% en pratique, en fonction de la gravité de la blessure.

La formule de la crème est : éléments gras : 15 à 20 %, éléments aqueux : 78 à 83% ; éléments actifs : 5%

BE 2009/07/80

5

Une variante de l'invention se caractérise en ce que les éléments aqueux sont composés en partie de plasma marin qui a une identité minérale exacte avec le plasma humain. En effet, l'eau de mer isotonique est composée de: sodium, magnésium, bicarbonate, chlorure, phosphate et sulfate tout 5 comme le liquide intracellulaire.

L'invention s'étend à tous moyens pour faire pénétrer de l'eau dans une peau brûlée par la chaleur, dans les 60 secondes de la brûlure.

La présence de ces électrolytes dans la crème induit un manque de viscosité et la crème aura davantage l'aspect d'un lait, dépendant de la 10 proportion de plasma marin dans ces éléments aqueux. Une proportion de 10 à 50% semble être appropriée et dépend de la quantité d'éléments marins perdus lors de l'évaporation due à la brûlure.

L'invention concerne également tout autre moyen de procéder à une hydratation flash de la peau brûlée, soit moins de 15 secondes après 15 application.

REVENDICATIONS

1. Crème ou lait pour la peau qui vient d'être brûlée, constituée d'une émulsion huile dans eau caractérisée en ce qu'elle combine des éléments aqueux et des éléments huileux favorisant la pénétration instantanée de la peau par ces éléments aqueux, immédiatement après brûlure cutanée du premier ou deuxième degré, ces éléments aqueux prenant la place des éléments aqueux physiologiques évaporés au sein de la brûlure.
2. Crème ou lait pour la peau selon la revendication 1 caractérisée en ce que l'élément huileux favorisant la pénétration instantanée d'éléments aqueux se compose de cétéaryl octanoate ou acide hexanoïque dosé à au moins 4% du mélange final, et d'une manière préférentielle à 6-8%, ou d'une huile créant une osmose avec la peau.
3. Crème ou lait pour la peau selon les revendications 1 et 2 caractérisée en ce que les éléments huileux contiennent des substances antiseptiques et cicatrisantes telles que le melaleuca alterniflora, le tepesco tenuiflora, le D-panthénol, ou l'allantoïne.
4. Crème ou lait pour la peau selon les revendications 1 à 3 caractérisée en ce que les éléments aqueux sont composés de plasma marin dosés de 10 à 50% des éléments aqueux totaux.
5. Procédé selon les revendications 1 à 4 ci-dessus, visant au remplacement de liquide physiologique évaporé lors de brûlure cutanée, par un liquide de même nature caractérisé en ce que ce dernier est appliqué par voie transcutanée grâce à une surdose de cétéaryl octanoate ou acide hexanoïque, dosé à 4 à 8% contenue dans un lait ou crème.
6. Procédé d'application par tube gloss de crème ou lait selon les revendications 1 à 5 caractérisé en ce que cette crème ou lait est appliquée sur brûlure cutanée ayant eu lieu moins d'une minute avant l'application et que ce tube a un embout muni d'une tête en éponge.
7. Procédé selon les revendications 1 à 6 caractérisé en ce que la crème ou lait, sans analgésiques et calmants, diminue la douleur cutanée due à une brûlure thermique par le seul fait d'adjonction rapide d'eau à la peau.

Abrégé

Emulsion pour annihiler les effets de brûlure thermique sur la peau

- 5 Crème, lotion ou lait constitué d'une émulsion huile dans eau contenant une forte proportion d'acide hexanoïque, soit plus de 4%, destiné à faciliter son osmose immédiate avec la peau en y faisant pénétrer d'une manière instantanée 1. l'eau contenue à plus de 70% dans cette crème, lotion ou lait de telle manière de compenser l'évaporation d'eau se produisant lors d'un choc
- 10 thermique brusque, sur la peau , 2. des composants tels que le tea tree oil , le tepesco tenuiflora ou du plasma marin qui sont ajoutés à l'émulsion pour permettre l'asceptie et la réparation plus rapide de la brûlure. Possibilité d'application par tube « gloss » muni en son embout de mousse.



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Numéro de la demande
nationale

RAPPORT DE RECHERCHE
 établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
 de la loi belge sur les brevets d'invention
 du 28 mars 1984

BO 9885
BE 200900780

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	NL 9 101 053 A (PHILIPPE SOLLIE) 18 janvier 1993 (1993-01-18) * page 8, ligne 3 - ligne 18; exemple 7 * -----	1,2,5,7	INV. A61K35/08 A61K9/107 A61K31/00 A61K36/00 A61P17/02
X	DATABASE WPI Week 200438 Thomson Scientific, London, GB; AN 2004-401343 XP002589743 & CN 1 481 861 A (ZHANG D) 17 mars 2004 (2004-03-17) * abrégé *-----	1,3,6,7	
X	DATABASE WPI Week 200127 Thomson Scientific, London, GB; AN 2001-258541 XP002589744 & CN 1 150 547 A (SU K) 28 mai 1997 (1997-05-28) * abrégé *-----	1-3,6,7	
X	WO 00/40255 A1 (DEAD SEA LAB LTD [IL]; MAOR ZEEV [IL]; YEHUDA SHAUL [IL]; MAGDASSI SHL) 13 juillet 2000 (2000-07-13) * page 3; revendications 2,5,8; tableau 1 *	1-3,6,7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A61K
X	BE 1 002 340 A6 (DEN DAELE MARC VAN) 27 décembre 1990 (1990-12-27) * revendication 1 *-----	1-3,6,7	
X	US 2009/258085 A1 (BACH URI MEIR [IL] ET AL) 15 octobre 2009 (2009-10-15) * alinéas [0016], [0035]; tableau 1 *-----	1,2,4,6, 7	
4			

Date d'achèvement de la recherche

30 juin 2010

Examinateur

Bochelen, Damien

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : arrière-plan technologique
- O : divulgation non-écrite
- P : document intercalaire

T : théorie ou principe à la base de l'invention

E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date

D : cité dans la demande

L : cité pour d'autres raisons

.....

& : membre de la même famille, document correspondant

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 9885
BE 200900780

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

30-06-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
NL 9101053	A	18-01-1993	BE	1004300 A6		27-10-1992
CN 1481861	A	17-03-2004	AUCUN			
CN 1150547	A	28-05-1997	AUCUN			
WO 0040255	A1	13-07-2000	AU DE US	1998500 A 10083677 T0 6582709 B1		24-07-2000 16-10-2003 24-06-2003
BE 1002340	A6	27-12-1990	AUCUN			
US 2009258085	A1	15-10-2009	AUCUN			



OPINION ÉCRITE

Dossier N° BO9885	Date du dépôt(jour/mois/année) 11.12.2009	Date de priorité (jour/mois/année)	Demande n° BE200900780
Classification internationale des brevets (CIB) INV. A61K35/08 A61K9/107 A61K31/00 A61K36/00 A61P17/02			
Déposant DEBETENCOURT Jean Jacques			

La présente opinion contient des indications et les pages correspondantes relatives aux points suivants :

- Cadre n° I Base de l'opinion
- Cadre n° II Priorité
- Cadre n° III Absence de formulation d'opinion quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle
- Cadre n° IV Absence d'unité de l'invention
- Cadre n° V Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration
- Cadre n° VI Certains documents cités
- Cadre n° VII Irrégularités dans la demande
- Cadre n° VIII Observations relatives à la demande

	Examinateur Bochelen, Damien
--	---------------------------------

OPINION ÉCRITE

Cadre n°1 Base de l'opinion

1. Cette opinion a été établie sur la base des revendications déposées avant le commencement de la recherche.
2. En ce qui concerne **la ou les séquences de nucléotides ou d'acides aminés divulguées dans la demande, le cas échéant, cette opinion a été effectuée sur la base des éléments suivants :**
 - a. Nature de l'élément:
 - un listage de la ou des séquences
 - un ou des tableaux relatifs au listage de la ou des séquences
 - b. Type de support:
 - sur papier
 - sous forme électronique
 - c. Moment du dépôt ou de la remise:
 - contenu(s) dans la demande telle que déposée
 - déposé(s) avec la demande, sous forme électronique
 - remis ultérieurement
3. De plus, lorsque plus d'une version ou d'une copie d'un listage des séquences ou d'un ou plusieurs tableaux y relatifs a été déposée, les déclarations requises selon lesquelles les informations fournies ultérieurement ou au titre de copies supplémentaires sont identiques à celles initialement fournies et ne vont pas au-delà de la divulgation faite dans la demande telle que déposée initialement, selon le cas, ont été remises.
4. Commentaires complémentaires :

Cadre n°V Opinion motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1. Déclaration

Nouveauté	Oui : Revendications Non : Revendications	1-7
Activité inventive	Oui : Revendications Non : Revendications	1-7
Possibilité d'application industrielle	Oui : Revendications Non : Revendications	1-7

2. Citations et explications

voir feuille séparée

Cadre n°VIII Observations relatives à la demande

voir feuille séparée

Ad point V

Déclaration motivée quant à la nouveauté, l'activité inventive et la possibilité d'application industrielle ; citations et explications à l'appui de cette déclaration

1 Art antérieur:

Il est fait référence aux documents suivants:

Il est fait référence aux documents suivants :

- D1 NL 9 101 053 A (PHILIPPE SOLLIE) 18 janvier 1993 (1993-01-18)
- D2 DATABASE WPI Week 200438 Thomson Scientific, London, GB; AN 2004-401343 & CN 1 481 861 A (ZHANG D) 17 mars 2004 (2004-03-17)
- D3 DATABASE WPI Week 200127 Thomson Scientific, London, GB; AN 2001-258541 & CN 1 150 547 A (SU K) 28 mai 1997 (1997-05-28)
- D4 WO 00/40255 A1 (DEAD SEA LAB LTD [IL]; MAOR ZEEV [IL]; YEHUDA SHAUL [IL]; MAGDASSI SHL) 13 juillet 2000 (2000-07-13)
- D5 BE 1 002 340 A6 (DEN DAELE MARC VAN) 27 décembre 1990 (1990-12-27)
- D6 US 2009/258085 A1 (BACH URI MEIR [IL] ET AL) 15 octobre 2009 (2009-10-15)

Les passages pertinents sont ceux cités dans le rapport de recherche sauf indication contraire.

Le document D1 décrit une émulsion huile dans eau pour le traitement des brûlures cicatrisées comprenant 6% de cétéaryl octanoate.

Le document D2 révèle une émulsion comprenant de 50% à 60% d'huile de tea tree, 10% à 20% d'eau pure ainsi qu'une suspension de roche pour le traitement des brûlures.

Le document D3 décrit une émulsion comprenant de 20% à 55% d'huile animale ou végétale, 30% à 75% de liquor calcis -eau de chaux- et 0.1 à 1.5% de bornéol pour le traitement des brûlures.

Le document D4 divulgue des émulsions huile dans eau pour le traitement des brûlure de premier degré comprenant entre autre de l'allantoïne et jusqu'à 4% d'eau de la mer morte.

Le document D5 décrit une émulsion huile dans eau pour le traitement de brûlures du premier au troisième degré .

Le document D6 divulgue une émulsion huile dans eau dont la phase aqueuse est constituée de 10% à 30% d'eau de la mer morte pour le traitement des brûlures.

Les revendications 5-7 concernent une méthode de traitement thérapeutique du corps humain/animal. Les revendications relatives à une première utilisation d'un composé connu à des fins thérapeutiques ainsi qu'à l'utilisation d'un tel composé dans la fabrication d'un médicament en vue d'un nouveau traitement thérapeutique peuvent être acceptées.

2 Nouveauté:

- 2.1 La revendication 1 a trait à une composition pour le traitement de la peau brûlée, cette revendication est interprétée comme un premier usage médical. En outre le mécanisme qui sous-tend l'effet thérapeutique c'est-à-dire le remplacement des éléments aqueux n'est pas une caractéristique limitante de la revendication. La revendication 1 n'est pas nouvelle vis-à-vis des divulgations de D1-D6. La revendication dépendante 2 n'est pas nouvelle vis-à-vis de D1 qui décrit une émulsion huile dans eau pour le traitement des brûlures cicatrisées comprenant 6% de cétéaryl octanoate. En outre, les huiles utilisées dans D2-D5 tombent dans le domaine des termes "huile créant une osmose avec la peau". La revendication 2 n'est donc pas nouvelle vis-à-vis des divulgations de D2-D6. La revendication 3 n'est pas nouvelle au vu des documents D2-D5 dans la mesure où des substances antiseptiques ou cicatrisantes sont décrites dans ces documents. La revendication 4 est anticipée par D4.
- 2.2 La revendication 5 n'est pas nouvelle vis-à-vis de D1 car le mécanisme d'action, c'est-à-dire le remplacement des éléments aqueux, ne permet pas de délimiter la dite revendication de D1.
- 2.3 La revendication 6 n'est pas nouvelle au vu de D2-D6 car l'utilisation d'un tube gloss pour l'application de l'émulsion n'est pas caractérisant.
- 2.4 Bien que les documents D1-D6 ne décrivent pas une diminution de la douleur cet effet est implicite lors du traitement de la brûlure. La revendication 7 est anticipée par les documents D1-D6.

3 Activité inventive:

Les revendications 1-7 ne sont pas nouvelles, il est en outre noté que dans l'éventualité où certains modes de réalisation seraient nouveaux, une activité inventive ne serait pas reconnue pour les raisons suivantes:

Le document D2 qui est l'état de l'art le plus proche révèle une émulsion comprenant de 50% à 60% d'huile de tea tree, 10% à 20% d'eau pure ainsi qu'une suspension de roche pour le traitement des brûlures. Le problème que se propose de résoudre la demande est de trouver des compositions alternatives pour le traitement des brûlures. Il n'y a dans la demande aucune preuve montrant que les émulsions ont l'effet thérapeutique revendiqué. Celles-ci sont donc des alternatives évidentes aux émulsions décrites dans D1-D6.

Ad point VIII

Certaines observations relatives à la demande

- 4 La revendication 2 n'est pas claire car il n'est possible de déterminer quelles sont les huiles qui tombent dans le domaine des termes "huile créant une osmose avec la peau".

WPI / Thomson

AN - 2004-401343 [38]
AP - CN20031024601 20030701
CPY - ZHAN-I
DC - B04
DW - 200438
IN - ZHANG D
MC - B04-A08C2 B04-A10G B04-B04M B14-N17A
PA - (ZHAN-I) ZHANG D
PN - CN1481861 A 20040317 DW200438
PR - CN20031024601 20030701
XIC - A61P-017/00; A61P-017/02

AB - NOVELTY :

The externally applied medicament for treating burns and scalds is emulsion decocted with wild tea seed oil 50-60 wt%, rock slurry 10-20 wt% and active pure water 26-32 wt%, and fresh and clean duck feather in 0.05-0.1 wt% is added during decoction and removed after decoction. It can heal burns and scalds in short period without scar, color spots and neoplasma left, and has no any side effect.

ICAI- A61P17/02

ICCI- A61P17/00

INW - ZHANG D

IW - MEDICAMENT TREAT BURN SCALD EMULSION WILD TEA SEED OIL ROCK SLURRY ACTIVE PURE WATER FRESH CLEAN DUCK FEATHER ADD DECOCTION REMOVE AFTER

IWW - MEDICAMENT TREAT BURN SCALD EMULSION WILD TEA SEED OIL ROCK SLURRY ACTIVE PURE WATER FRESH CLEAN DUCK FEATHER ADD DECOCTION REMOVE AFTER

NC - 1

NPN - 1

OPD - 2003-07-01

PAW - (ZHAN-I) ZHANG D

PD - 2004-03-17

TI - Medicament for treating burns and scalds includes emulsion decocting with wild tea seed oil, rock slurry, active pure water and fresh and clean duck feather, adding during decoction and removing after decoction